

Entreprise individuelle

Marchandises et TVA

M. Louis Cosse a ouvert, il y a quelques années, un hôtel de charme avec des pods dans la région du Jura. Il avait hérité du terrain de sa famille. Dessus, il a construit 8 pods haut de gamme avec tout le confort nécessaire. Le tarif de la location comprend la nuitée et du petit déjeuner. Il n'est pas proposé de restauration pour le moment.



Pour compléter son offre, il propose un service de bar-lounge. La gestion des boissons est sur la base de l'inventaire permanent avec une marge brute de 60% du prix de vente. Pour les petites-déjeuners, il s'est associé avec un boulanger-artisan de la région qui lui livre tous les matins, selon demande, les viennoiseries et les pains.

Pour augmenter ses chances de réservation, il s'est associé avec un intermédiaire qui vend ces expériences sur son site avec le libellé « séjours de charmes ». Ce dernier touche une commission de 20% sur les locations. Il est à noter que sur les commissions, le taux de TVA est de 7.7% !

Il a choisi, pour commencer, la forme juridique d'une entreprise individuelle. Il est assujéti à la TVA. La comptabilisation est au net sur la base des contre-prestations convenues. Sa comptabilité commence le 1^{er} mai pour se terminer le 30 avril, car la période de décembre est considérée comme la haute-saison.

A côté de son activité de base, il possède des motoneiges, qu'il loue pour des balades découvertes de la région.

Il a engagé une adjointe qui s'occupe de la partie administrative des pods et qui est aussi mécanicienne ; les deux tiers de son temps sont pour l'hôtellerie et le tiers restant est pour le garage des motoneiges. Mais par simplification, son salaire est comptabilisé dans l'activité principale.

Sa situation partielle (extrait de la balance des comptes) au 31 mars est la suivante :

	Débit	Crédit
Liquidités (caisse - banque)	35 800.00	
Clients - créances commerciales	9 800.00	
Débiteurs divers	3 900.00	
IP sur achats marchandises (boissons et b	2 850.00	
IP sur investissements et charges d'exploit	9 200.00	
Stock et achats de boissons	35 400.00	
Véhicule	12 000.00	
Moto-neige	15 000.00	
Mobilier agencement	110 000.00	
Mobilier pods	16 000.00	
Terrain	300 000.00	
Bar-lounge	450 000.00	
Pods	59 800.00	
Autorisation	6 000.00	
Fournisseurs		5 890.00
Créanciers divers		12 600.00
Bons cadeaux		8 900.00
TVA due sur location pods		7 027.00
TVA due sur bar-lounge		1 800.00
TVA due sur location motoneiges		1 040.00
Hypothèque		240 000.00
Privé	4 500.00	
Capital		100 000.00
Honoraires locations pods		554 400.00
Ventes boissons		144 000.00
PRAMV boissons	57 600.00	
Prestations à soi-même		3 400.00
Achats de boulangerie	4 950.00	
Déductions obtenues		3 200.00
Déductions accordées	4 900.00	
Frais de cartes	3 440.00	
Commissions	9 500.00	
Perte sur créances	1 280.00	
Salaires et charges sociales	66 000.00	
Charges financières	5 400.00	
Publicité - frais de représentation	6 800.00	
Frais et entretien des véhicules	11 900.00	
Autres charges d'exploitation	67 900.00	
Charges motoneiges	3 800.00	
Produits de locations des motoneiges		16 700.00
Charges et produits exceptionnels	600.00	

Sauf indications contraires, les montants sont TVA comprises. Tous les calculs sont à arrondir au franc le plus proche. **Déterminer les taux de TVA nécessaires.**

Informations complémentaires :

- *Sur le bar-lounge, il est grevé une hypothèque auprès de la banque Migros. Le paiement des intérêts, au taux de 3%, est trimestriel. Le remboursement de la dette est fixé au 31 décembre de chaque année. Il a été convenu de rembourser le prêt sur 20 ans, soit fr. 15'000.— par année.*
- *Le compte « Motoneige » contient 2 véhicules : un acheté il y a 10 ans, estimé aujourd'hui à fr. 2'000.— et un deuxième acheté il y a 2 ans, estimé à fr. 13'000.—.*

Quelques opérations groupées du mois d'avril

1. Le décompte de TVA du premier trimestre est établi. Passer les écritures nécessaires.
2. Paiement au 1^{er} avril des éléments relatifs à l'hypothèque.
3. Le chiffre d'affaires, fr. 37'332.— du mois d'avril pour la location des pods depuis le site ou par téléphone, est réalisé de la manière suivante :
 - i. un tiers par un paiement au comptant ;
 - ii. un tiers sur facture ;
 - iii. un tiers par carte de crédit avec une commission de 2.5%.
4. La facture du mois d'avril pour les commissions de l'intermédiaire, correspondant à la location des pods, est de fr. 3'110.—. Il faut la comptabiliser. De plus, il faut aussi comptabiliser les encaissements au comptant de ces locations en conséquence.
5. Des clients ont loués un pod pour 2 nuits, fr. 1'200.—. Une partie est payée avec des bons cadeaux pour fr. 500.—. Le solde est payé au comptant.
6. L'adjointe paye un séjour de trois nuitées pour elle. Le tarif plein est de fr. 600.— par nuitée avec le petit déjeuner. Il lui est accordé un rabais personnel de 50%.
7. Achat à crédit de boissons non alcoolisées pour fr. 5'330.—.
8. Avis de crédit de la banque suite à un retour de cartons de vins pour fr. 862.—.
9. Suite à une visite chez un vigneron, la commande de vin pour fr. 1'400.— est arrivée le 10 avril, avec la facture. Le paiement est à 30 jours, mais possibilité de déduire 4% d'escompte pour paiement dans les 10 jours.
10. Comptabilisation et paiement de la facture du boulanger pour le mois d'avril, fr. 461.—.
11. Avis de crédit groupés du mois de la banque pour les encaissements des consommations du bar fr. 6'462.—. La moitié est composé de boissons alcoolisées.
12. Avis de débit de la banque de fr. 2'565.— suite au paiement d'une facture de champagne déjà comptabilisée. Il a bénéficié d'un escompte de 5%.
13. Les locations des motoneiges du mois d'avril ont rapporté fr. 4'847.—.

14. Le fournisseur de champagne accorde une ristourne de fr. 500.— en cash et des gratuités pour fr. 500.—.
15. Paiement du salaire et des charges sociales de l'adjointe fr. 6'000.—.
16. Avis de la banque relatif au décompte de TVA du trimestre passé.
17. La plus vieille motoneige arrive à bout de course. Le garagiste Tacot est d'accord de la reprendre pour fr. 2'500.—. Il est racheté une nouvelle, prix affiché en magasin fr. 16'000.—, discuté à fr. 14'000.—. Le paiement s'effectue de la manière suivante :
 - i. par compensation ;
 - ii. contre remise d'un bon cadeau de fr. 1'000.— ;
 - iii. par un virement bancaire de fr. 5'000.— ;
 - iv. le solde est payable à 3 mois.
18. Le patron se prélève une bouteille de champagne. Le prix sur la carte est de fr. 110.— la bouteille.
19. De plus, il se prélève fr. 2'500.— pour la location d'un appartement de vacances, cabanes dans les arbres. L'offre de départ était de fr. 3'000.—, mais il a obtenu un rabais professionnel de fr. 500.—. La location d'appartement de vacances est soumise au taux de TVA de 3.7%.
20. Comptabilisation et paiement d'une facture de publicité pour fr. 3'770.—.

Quelques opérations de clôture au 30 avril

21. L'inventaire des boissons à monter des vols et des déchets pour fr. 500.— au PRA.

Comptabiliser uniquement les différentes écritures dans le Grand-livre en annexe.